



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Elections legislatives

Question écrite n° 1356

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que les candidats aux élections législatives de 1993 ont déclaré le parti auquel ils se rattachent pour l'octroi de l'aide publique de l'Etat. Il souhaiterait qu'il lui indique combien de partis ont bénéficié du seuil requis de cinquante déclarations de rattachement. Il souhaiterait également connaître le nom de chacun des partis ainsi que pour chaque parti, le nombre de candidats qui s'y sont rattachés et le nombre total de voix correspondant.

### Texte de la réponse

La répartition de la seconde fraction de l'aide publique aux partis et groupements politiques, effectuée au prorata des voix obtenues, lors des dernières élections législatives générales, par les candidats s'en réclamant, fait l'objet d'un décret actuellement en cours d'élaboration. Les informations demandées par l'honorable parlementaire figureront en annexe dudit décret qui sera publié au Journal officiel. L'auteur de la question comprendra qu'il n'est pas possible d'en donner le détail tant que le Conseil d'Etat n'aura pas rendu son avis sur le projet qui lui sera soumis.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1356

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1993, page 1428

**Réponse publiée le :** 28 juin 1993, page 1835